

COMMUNE DE LA BRUFFIERE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2012

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 22 Votants : 23 Représenté : 1

Le 6 mars 2012 à 20 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MOINET Denis, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs MOINET Denis, BOUDAUD André, BAUCHET Yves, GRIFFON Marie-Thérèse, BREGEON Jean-Michel, BONNIN Gilles, RETAILLEAU Gérard, LOIZEAU Christian, GUILLOT Yves, BARBEAU Patrice, GABORIEAU Jean-Luc, BROCHARD Francky, LEBOEUF Philippe, ROBIN Bruno, VINET Marielle, CHIRON Laurent, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, MOCQUET Sylvie, CHUPIN Carole, VINET Sylvaine, GOUET Didier.

Absent représenté : CORRE Estelle représentée par VINET Marielle.

Secrétaire de séance : GRIFFON Marie-Thérèse.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

<u>Dossier n°639</u>	SA ATREALIS RESIDENCES Maison - 22, rue Joël Martel	Section ZL n°95
<u>Dossier n°640</u>	Consorts MERLEAU Maison - 12, rue des Cordiers	Section YC n°106
<u>Dossier n°641</u>	Consorts SORIN Maison - 4, rue des Trois Provinces	Section YC n°121, 120, 329, 320 et 322

CONVENTIONS SYDEV

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions des conventions présentées par le SYDEV dans le cadre des opérations suivantes :

Objet	Coût total TTC	Participation communale	Taux
Centre de Loisirs Imp. J. Guillon :			
Extension de réseaux :	12 810,00 €	8 250,00 €	60 % / 70 %
Rue Sainte Radégonde :			
Extension de réseaux :	23 477,00 €	15 652,00 €	60 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la réalisation de ces opérations conformément aux propositions du SYDEV.

Accepte les conventions établies par le SYDEV et les participations correspondantes.

Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou son représentant pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

CONSTRUCTION DE SALLES CULTURELLES

AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le Marché en date du 16 mai 2011 relatif A « LA CONSTRUCTION DE SALLES CULTURELLES » passé sous forme de procédure adaptée.

Vu les projets d'avenants relatifs à la modification et à l'ajout de prestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE,

DÉCIDE :

Article 1 – La modification des travaux et l'ajout de prestations supplémentaires sont approuvés.

Article 2 : Les projets d'avenants au marché du 16 mai 2011 passés avec les entreprises sont approuvés tels que figurant au tableau ci-dessous :

LOT	N°	MONTANT MARCHÉ INITIAL	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MONTANT MARCHÉ
N°1 Déconstruction	2	52 350,31 €	- 1 960,00 €	55 275,31 €
N° 2 Terrassement VRD	1	236 436,15 €	- 22 552,49 €	213 883,66 €
N° 11 Cloisons sèches	1	84 289,69 €	4 260,08 €	88 549,77 €

Article 3 - Le Maire ou son représentant est autorisé à signer les dits avenants et toutes pièces s'y rapportant.

Article 4. - Ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'État pour contrôle de légalité et au comptable.

TARIFS COMMUNAUX 2012

Pour l'exercice 2012, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'actualisation des tarifs de certains services et équipements municipaux selon le tableau ci-joint avec une date d'effet au 6 mars 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'actualisation des tarifs communaux à compter du 6 mars 2012 conformément au tableau ci-annexé.

en Euro

Droits de place

forfait 10 m ²	3,50
avec branchement électrique (X2)	6,60
occasionnel	38,00
Moins de 2 heures (hors marché mensuel)	1,50

Concessions dans le cimetière

15 ans (Prix d'une concession de 2,1 m ²)	102,00
30 ans (Prix d'une concession de 2,1 m ²)	204,00
Concession Columbarium	

Travaux de voirie

Vente de délaissé (le m ²)	3,50
Vente de délaissé goudronné (le m ²)	11,50
terre végétale (le m ³) (Selon Disponibilités)	6,00
buses (Ø300 de 1m)	17,50
buses (Ø300 renforcées de 2,4m)	42,00
buses (Ø400 de 1m)	26,00
buses (Ø400 renforcées de 2,4m)	49,00
ciment (160 l de béton)	26,50
enrobé à froid (50 l)	23,50
stérile	16,00
Aqueduc Ø 300	
les 3 premiers mètres (en ml)	41,00
le mètre supplémentaire	33,00
Aqueduc Ø 400	
les 3 premiers mètres (en ml)	48,00
le mètre supplémentaire	41,00
Têtes d'aqueduc (la tête)	
abaissement de bordures (3 mètres)	205,00
heure de main d'œuvre	38,00
Goudronnage sur domaine privé (m ²)	10,20
Goudronnage avec surlargeur (m ²)	5,60
Préparation sur domaine privé (m ²)	5,10
Tracteur + Faucheuse + Chauffeur (1 heure)	205,00
Nettoyage Dépôt Sauvage d'OM (Forfait)	66,50

Locations de matériels à d'autres communes

Décompacteur forfait pour 1 terrain de foot	698,00
---	--------

Décompacteur forfait pour une heure	173,00
Sableur la journée	76,50
Tracteur la demi journée	97,00
Tracteur la journée	143,00
Aérateur la demi journée	41,00

Locations salles polyvalentes

vin d'honneur (1 Salle)	54,00
vin d'honneur (2 Salles)	76,50
salle octogonale (particulier La Bruffière)	65,00
salle octogonale (particulier extérieur)	122,50
grande salle (particulier La Bruffière)	112,00
grande salle (particulier extérieur)	205,00
les 2 salles (particulier La Bruffière)	178,50
les 2 salles (particulier extérieur)	326,50
chèque de caution	153,00
salle polyvalente pour les associations (but lucratif) (1 Salle)	49,00
salle polyvalente pour les associations (but lucratif) (2 Salles)	98,00
réservation horaire	18,50
Chauffage salle octogonale novembre à mars particuliers	18,00
Chauffage Grande Salle novembre à mars particuliers	28,50
Pour les associations location des salles dans le cadre de leur activité de base	Gratuit

Locations salles omnisports

Salle C (activité extra sportive)	133,00
Salle C (autre manifestation)	133,00
Salle B (activité extra sportive)	133,00
Salle Omnisports Chèque de caution	250,00
Pour les clubs location des salles dans le cadre des championnats, coupes ou entrainements	Gratuit

Locations chapiteau et parquet

Chapiteau	
Associations La Bruffière	80,00
Particuliers La Bruffière	300,00
Caution	500,00
Parquet	
Associations La Bruffière	50,00
Particuliers La Bruffière	100,00
Caution	200,00
Chapiteau + parquet	
Associations La Bruffière	100,00
Particuliers La Bruffière	400,00
Caution	500,00

Location de matériel à l'extérieur de la Commune

podium	250,00
barrière métallique (l'unité)	1,85
chaise métallique (avec une prise en charge minimum de 10 €)	0,50
Tablettes Bar	2,55
Table (3,1 ml)	1,65
Prêt vidéoprojecteur aux associations	0,00

Ce matériel est mis à disposition des habitants gratuitement pour les activités situées sur la Commune. Cependant, un chèque de caution de 30 € est demandé dans tous les cas.

Redevances d'assainissement

Forfait Annuel (H.T)	NC
Le m ³ (H.T)	NC
Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) (net)	1 225,00
Participation pour Frais de Branchement (PFB) (H.T.) EU	900,00
Participation pour Frais de Branchement (PFB) (H.T.) EP	900,00

Divers

Photocopie N&B	0,2000
Photocopie Couleur	1,0000
Fax France	0,6000
Fax Etranger	1,1000
Extrait de la matrice cadastrale	0,6000

Pour les associations

Photocopie N&B	0,1000
Photocopie Couleur	0,6000

SUBVENTIONS EXERCICE 2012

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des subventions proposées par les commissions « Sport / Culture / Loisirs » et « Scolaire / Jeunesse » :

Article (1) : 65748				
Subvention s... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	ADAPEI - Papillons Blancs de Vendée	Association	210,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	ADAPEPA (Déficients auditifs)	Association	60,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	AMAD Les 3 Chemins	Association	60,00 €
1	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	APEL St Symphorien	Association	80,00 €
1	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	APEL du Sacré Cœur	Association	365,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD	Association	800,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Football	Association	2 500,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Gym adultes	Association	0,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Handball	Association	1 500,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Multisports Enfants	Association	800,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Palets	Association	100,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Step	Association	250,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Tennis	Association	500,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Tennis de Table	Association	1 200,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Volley Ball	Association	1 500,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	Alcool Assistance Croix d'Or	Association	85,00 €
1	SUB SOCIALE COMMUNALE	Amicale des Sapeurs Pompiers	Association	250,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	Anciens Combattants	Association	400,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	BIBLIOTHEQUE "Un livre pour tous"	Association	3 500,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	Banque Alimentaire	Association	160,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	CLUB D'ECHEC	Association	500,00 €
1	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	Comité de parents d'élèves de l'école publique	Association	365,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	Comité des Fêtes course cycliste St Symphorien	Association	250,00 €
1	SUB SOCIALE COMMUNALE	Donneurs de Sang	Association	100,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	Ecole de Musique	Association	1 400,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	FAMILLES RURALES - Danse	Association	1 000,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	FAMILLES RURALES - Fête de la Musique	Association	1 500,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	FAVEC(ADVC) Veuves Civiles	Association	100,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	Fanfare St Joseph	Association	1 000,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	Fleur de Son	Association	90,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	Fédération des Malades et Handicapés FMH	Association	180,00 €
1	SUB SOCIALE COMMUNALE	L'Ouche de la Pierre Levée	Association	50,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	La Bruffière des Arts	Association	600,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	La ferme d'activités des Mauges	Association	60,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	Le Gardon Bousiron	Association	90,00 €
1	SUB SOCIALE COMMUNALE	Les Calinous	Association	250,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	Les amis de la Santé de Vendée	Association	85,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	Les amis des sentiers	Association	160,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	Les p'tits Loupiots (Assistants maternelles)	Association	0,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	Local des jeunes de St Symphorien/13 Septiers	Association	50,00 €
1	SUB SPORTIVES EXTERIEURES	Mélusine (Sport adapté)	Association	90,00 €
1	SUB SOCIALE COMMUNALE	Organisation Téléthon	Association	800,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	REEL	Association	1 240,32 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	Restos du Cœur	Association	160,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	VTT Club La Bruffière	Association	120,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	Vélo Club	Association	350,00 €
1	SUB SPORTIVES EXTERIEURES	Vélo Club Montaigu	Association	100,00 €
TOTAL SUBVENTIONS ORDINAIRES 1				25 010,32 €

Article (1) : 65748				
Subvention s... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
2	SUB DIVERS	0_Marge pour budget primitif	Association	362,20 €
2	SUB SOCIALE EXTERIEURE	ANTENNA	Association	450,00 €
2	SUB DIVERS	Amicale des Maires de Vendée	Association	1 308,54 €
2	SUB DIVERS	Association de la Sèvre Nantaise	Association	444,34 €
2	SUB DIVERS	C.A.U.E	Association	100,00 €
2	SUB SOCIALE EXTERIEURE	CLIC GUID'AGE	Association	1 729,00 €
2	SUB SCOLAIRES EXTERIEURE	Education Spéciale Montaigu/La Roche	Association	650,00 €
2	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	Enseignement privé (forfait 515€/ élève)	Association	181 280,00 €
2	SUB CULTURELLES COMMUNALES	FAMILLES RURALES - Emploi Tremplin 11-14 ans	Association	18 122,42 €
2	SUB SOCIALE COMMUNALE	FAMILLES RURALES - Restaurant Scolaire	Association	45 000,00 €
2	SUB SOCIALE EXTERIEURE	FAMILLES RURALES TRANSPORTS SCOLAIRES Grp Val de Sèvre	Association	7 384,09 €
2	SUB DIVERS	FDGDON	Association	460,00 €
2	SUB DIVERS	Géo Vendée	Association	410,41 €
2	SUB DIVERS	Office de Tourisme	Association	2 500,00 €
2	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	PAE / école privée (15,00€/élève)	Association	4 440,00 €
2	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	PAE/ école St Symphorien (15,00€/élève)	Association	840,00 €
2	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	PAE/ école publique (15,00€/élève)	Association	2 565,00 €
2	SUB SCOLAIRES EXTERIEURE	RASED Montaigu	Association	650,00 €
2	SUB DIVERS	Vendée Bocage Initiative	Association	1 538,00 €
TOTAL SUBVENTIONS ORDINAIRES 2				270 234,00 €

Article (1) : 65748				
Subventions... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
4	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD (Excep)	Association	1 000,00 €
4	SUB SPORTIVES EXTERIEURES	Festival de Cugand (Excep)	Association	3 000,00 €
4	SUB SPORTIVES EXTERIEURES	Fête de l'Agriculture (Excep)	Association	1 000,00 €
4	SUB SPORTIVES EXTERIEURES	Groupement ASSON (Football)	Association	500,00 €
4	SUB SOCIALE EXTERIEURE	REEL(Excep)	Association	6 055,68 €
4	SUB CULTURELLES COMMUNALES	UCAB (Excep)		200,00 €
TOTAL SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES				11 555,68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la liste des subventions pour l'exercice 2012 telle que figurant aux tableaux ci-dessus et donne autorisation à M. Le Maire de procéder au mandatement de celles-ci.

ENSEIGNEMENT PRIVÉ - FORFAIT SCOLAIRE DES ÉCOLES EN CONTRAT D'ASSOCIATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 juin 1982 relative au contrat d'association avec l'enseignement privé et concernant la prise en charge des frais de fonctionnement des établissements ;

Expose au Conseil Municipal, la demande des responsables des écoles, relative à l'augmentation du forfait ;

Précise que le forfait actuel est de 500 Euros.

Précise le coût actuel de fonctionnement de l'école publique est de 515 €/par élève.

Ces données prises en considération, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le forfait à 515 Euros par élève.

Il invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer pour l'approbation de cette proposition.

En outre, il rappelle les conditions d'application du principe de versement du forfait scolaire instauré par la délibération en date du 2 mars 2004 conformément aux contrats d'association comme suit :

- Le nombre d'enfants pris en compte sera celui de la rentrée scolaire de septembre.
- Les écoles sous contrat feront parvenir la liste des enfants scolarisés en précisant leur adresse avant le 1^{er} octobre et le paiement sera effectué en trois versements par mandat administratif établi avant le :
 - 15 octobre : acompte de 4/12^{ème} pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre
 - 15 février : acompte de 4/12^{ème} pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril
 - 15 mai : solde de 4/12^{ème} pour la période du 1^{er} mai au 31 août

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 modifiée, la loi de finances pour 1985, la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 et les décrets n° 60-385, n° 60-386 et n° 60-389 modifiés du 22 avril 1960,

Vu le Code de l'éducation (art. L. 442-4 à 11),

Vu le décret n°95-946 du 23 août 1995 modifiant le décret n°60-745 du 28 juillet 1960 relatif aux conditions financières de fonctionnement des classes sous contrat d'association,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les contrats d'association n° 13-82 et 14-82,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte la proposition de Monsieur Le Maire,

- Fixe le forfait annuel par élève à compter du 1er janvier 2012 à 515 €(cinq cent quinze Euros) selon les modalités proposées par M. le Maire.

Donne pouvoir au Maire, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION REEL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par l'association Réel pour son projet de regroupement de l'ensemble de ses locaux à proximité de son atelier de réinsertion.

Il précise que cette subvention exceptionnelle a été sollicitée auprès de l'ensemble des collectivités locales des cantons de Saint Fulgent, Rocheservière et Montaigu et qu'elle sera effective uniquement si un accord de principe est donné par l'ensemble de ces collectivités.

Compte tenu de l'accord sur la répartition de la participation, il vous est proposé d'accepter cette subvention à hauteur de 6 055,68 €et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Réel pour la réalisation d'un nouveau bâtiment à proximité de son atelier de réinsertion sous réserve d'un accord par l'ensemble des collectivités locales concernées.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer la convention à intervenir et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION « FESTIVAL DE CUGAND »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € présentée par l'association « Festival de Cugand » dans le cadre de l'organisation du festival « danses et musiques du monde » 2012.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 18 pour, 4 contre et 1 abstention,

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 €à l'association « danses et musiques du monde » 2012 dans le cadre de l'organisation du festival « danses et musiques du monde » 2012.

Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

BUDGET PRINCIPAL – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - EXERCICE 2012

Monsieur le Maire expose :

Aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de son article L 2312-1 :

*" Le budget de la Commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.
Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, ...".*

Le budget de la Commune devant nous être soumis très prochainement, je vous propose de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2012.

Monsieur le Maire et son premier adjoint présentent la situation de la Commune et les orientations budgétaires pour l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la tenue, du débat d'orientations budgétaires sur les propositions présentées par le Maire.

DÉCLASSEMENT DE VOIRIE – IMPASSE DU BELVÉDÈRE

Dans le cadre du réaménagement de l'impasse du Belvédère un échange de terrain est nécessaire entre la Commune et un propriétaire afin de régulariser une erreur cadastrale.

Cet échange inclue une partie de l'actuelle impasse du Belvédère.

Aussi convient-il, de procéder, préalablement à l'échange, au déclassement du domaine public de la surface concernée à savoir 39 m².

En application de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, les délibérations concernant le classement ou le déclassement des voies communales est dispensé d'enquête préalable dès lors que l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En l'espèce, la portion prélevée sur l'impasse du Belvédère ayant déjà été construite de longue date l'opération constitue une régularisation essentiellement administrative et juridique et n'aura aucun impact sur les fonctions de desserte de ladite voie.

Après cet exposé et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité des membres présents :

DECLASSE du domaine public la surface de terrain de 39 m², selon le plan annexé.

ACQUISITION DE PROPRIÉTÉ – ÉCHANGE DE PARCELLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 à L. 2241-7 ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition de la propriété sise impasse du Belvédère à La Bruffière ;

Considérant que cette acquisition est inférieure à 75 000 € l'avis du service des domaines n'est pas nécessaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité ;

Décide d'accepter l'acquisition de cette propriété, cadastrée section AB n° 57p, d'une superficie de 28 m² en échange d'une parcelle non cadastrée à prélever sur le domaine public et déclassé par délibération n°2012/03/08 du 7 février 2012, d'une superficie de 39 m² (évaluées à 100 €)

Décide de prendre en charge les conditions spécifiques de la vente, ainsi que l'ensemble des frais, droits et émoluments de l'acte.

Autorise M. le Maire, à signer l'acte authentique à intervenir.

Dit que cet acte sera établi en l'étude notariale de Cugand.

Donne pouvoir au Maire ou son représentant, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire à subdéléguer la signature des actes aux clercs du notaire chargé de régulariser le vente.

ECOLE CH. PERRAULT - PASSAGE EN 4^{IÈME} CATÉGORIE ERP
APPROBATION DU DOSSIER D'AVANT PROJET DÉFINITIF (APD)

Monsieur le Maire rappelle que par convention, en date du 31 janvier 2011, la Commune a confié à « Vendée Expansion », une mission d'Assistant à Maître d'Ouvrage pour le réaménagement de l'école Charles Perrault en vue de son passage en 4^{ième} catégorie d'établissement recevant du public.

Il rappelle également qu'il a confié une mission de maîtrise d'œuvre à l'agence d'architecture NGA pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire présente l'Avant Projet Définitif, et propose que celui-ci soit approuvé.

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- VALIDE l'Avant Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle d'opération de 158 205 €HT.
- AUTORISE le lancement de la phase DCE.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence, pour le choix des divers bureaux d'études complémentaires (coordonnateur SPS, CT,...).
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et des divers bureaux d'études complémentaires si l'analyse des offres de ceux-ci reste conforme (inférieur ou égal) au bilan approuvé au stade APD.